



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de ARNEKE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SARL DEQUIDT dont le siège social est situé 56 route de Bourbourg 59018 ARNEKE a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement d'un élevage porcin de 2808 animaux-équivalents, à ARNEKE à la même adresse, comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2102-2-a Porcs (activités d'élevage, vente, transit etc., de) en stabulation ou en plein air :
Autres installations que celles visées au 1 et détenant : Plus de 450 animaux-équivalents

L'épandage se fera sur les communes de ARNEKE, BOLLEZEELE, RUBROUCK, ZEGERSCAPPEL, PITGAM, LEDRINGHEM, ERINGHEM et OCHTEZEELE.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de **ARNEKE du 19 mars 2018 au 19 avril 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de ARNEKE, BOLLEZEELE, RUBROUCK, ZEGERSCAPPEL, PITGAM, LEDRINGHEM, ERINGHEM et OCHTEZEELE.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.